

Tous temps de travail confondus, quels sont les écarts de salaires ?

24 novembre 2017



Tous temps de travail confondus, un salarié touche 1 700 euros nets mensuels en moyenne (Insee, données 2014). Il s'agit du « revenu salarial » qui inclut les salaires des personnes en temps plein mais les salaires des personnes employées en temps partiel et de celles qui n'ont travaillé que quelques mois dans l'année [1]. Le revenu salarial montre concrètement de combien les salariés disposent chaque mois pour vivre.

Les hommes touchent en moyenne 31 % de plus que les femmes, les bac + 3 deux fois plus que ceux qui ont un diplôme inférieur au bac, les cadres 2,9 fois plus que les employés. Les écarts sont encore plus importants quand on entre dans le détail des milieux sociaux. Le niveau de salaire mensuel des 10 % des cadres les mieux payés (5 700 euros) [2] est ainsi 44 fois plus grand que niveau maximum des 10 % des employés les moins bien payés (130 euros). Il est aussi 5,8 fois plus élevé que celui des cadres supérieurs les moins bien payés.

Ces données combinent à la fois les écarts liés à la hiérarchie des salaires et ceux liés la disparité du temps de travail. Une partie des différences s'explique par le choix du temps partiel par certains salariés : ces différences ne peuvent être interprétées comme des inégalités. Même s'il faut relever qu'un tiers [3] des temps partiels sont subis, que beaucoup de ces salariés occupent des plages horaires morcelées qui ne leur permettent ni de profiter pleinement de leur temps libre, ni d'accéder aux mêmes normes de consommation que les autres salariés (loisirs, vacances, etc.). Les femmes occupent 80 % des cinq millions d'emploi en temps partiel : c'est pour elles que l'écart de temps de travail réduit le plus les revenus.

Que ce temps partiel soit choisi ou subi, et même si on ne peut l'interpréter entièrement comme une inégalité, ces données révèlent les véritables niveaux de salaires perçus chaque mois, contrairement aux salaires en équivalent temps plein. Il s'agit des ressources dont disposent les salariés pour vivre et bénéficier d'une forme d'autonomie dans la société. C'est, par exemple, ce qui restera comme ressources pour une femme suite à une séparation.

Ces données permettent de mieux comprendre la réalité salariale française et notamment les niveaux de vie des catégories populaires, des femmes et des hommes. La moitié des employés et des ouvriers ont un revenu salarial inférieur à 1 300 euros environ, un quart touche au mieux 650 euros mensuels. Ces deux catégories sociales représentent à elles seules la moitié des emplois, soit 12,6 millions de personnes.

Revenu salarial mensuel par catégorie sociale			
Unité : euros			
	Limite supérieure des 10 % les moins bien payés	Revenu salarial médian*	Limite inférieure des 10 % les mieux payés
Cadres supérieurs	979	2917	5688
Professions intermédiaires	497	1938	2951
Employés	130	1218	2062
Ouvriers	166	1372	2126

Revenu salarial net de l'ensemble des salariés, tous temps de travail confondus. * Le revenu médian est celui qui partage la population en deux : la moitié des salariés gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités

Cet article est repris du [Centre d'observation de la société](#).

Photo / CC Valeria Boltneva

[1] Les salariés agricoles, les stagiaires et les personnes employées par des particuliers ne sont pas comptés.

[2] 90 % touchent moins, 10 % touchent plus.

[3] Proportion minimisée parce que certaines femmes sont découragées par l'état du marché du travail et ne déclarent pas souhaiter travailler à temps plein.

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

2. Adresse de cet article :

<https://www.inegalites.fr/Tous-temps-de-travail-confondus-quels-sont-les-ecarts-de-salaires>